

BULLETIN D'INFORMATIONS N°6

DE LA DELEGATION SPECIALE A L'INTENTION DE LA POPULATION AYNACOISE

INCIVILITES SUR LA COMMUNE

Le centre bourg de la commune a connu, début octobre, plusieurs actes d'incivilités qui se sont matérialisés par la réalisation de tags et graffitis non autorisés apposés à divers endroits (panneaux d'entrées du bourg, vestiaires du terrain de football, mur de l'ancien lavoir, conteneurs poubelles, mur extérieur du préau de l'école primaire, façade d'un particulier côté rue du pont canal, face arrière du véhicule de transport scolaire ...).

Il est rappelé que le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins sans autorisation sur des façades, des véhicules, la voie publique ou du mobilier urbain constitue un délit (article 322-1 du code pénal) passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 3 750 €.

Un dépôt de plainte a été effectué auprès des services de la gendarmerie de Lacapelle Marival. Les habitants sont invités à signaler, en mairie, toute éventuelle nouvelle dégradation et afin de faciliter les démarches, il est recommandé de communiquer tout élément d'informations utile, en précisant la date et le lieu de la constatation des faits.

PARTENARIAT CITOYEN AVEC L'ELAN MARIVALOIS

Début 2026, l'ÉLAN MARIVALOIS a renouvelé, pour la 4^e année consécutive, son action RSE (responsabilité sociétale et environnementale) emblématique « 1 But = 1 Arbre Planté ».

Depuis son lancement, cette action permet de transformer les buts marqués par les équipes du club en plantations réalisées avec les jeunes de l'école de football. Au fil des années, ce projet a permis de planter plusieurs dizaines d'arbres et d'arbustes sur différentes communes du territoire, en associant les enfants du club, les élus, les partenaires et les acteurs locaux.

Pour cette édition 2026, l'ÉLAN MARIVALOIS a contacté la maire d'AYNAC, qui n'a pas encore accueilli cette action au cours des dernières éditions, et proposé qu'une partie des plantations s'effectue sur le territoire de la commune.

Les plantations ont été réalisées le mardi 20 octobre durant le stage de l'école de football de l'ÉLAN MARIVALOIS avec la participation des très jeunes licenciés et en présence des partenaires du club.

L'objectif de cette action est de permettre aux jeunes footballeurs de prendre part, concrètement, à une action environnementale et citoyenne sur leur territoire.

Le lieu de plantation est situé derrière les vestiaires du terrain de football, le long du terrain communal. 6 arbres (3 érables et 3 tilleuls) ont été plantés par la quinzaine de jeunes participants au stage de football accompagnés par l'entreprise « Landes Espaces Verts » qui s'est chargée de réaliser les trous et d'accompagner les enfants lors de la plantation.

A l'issue des travaux, une collation a été servie à l'espace « ancien lavoir » et une photo, commune avec les jeunes joueurs, les responsables et partenaires du club, les habitants d'AYNAC présents ainsi que les membres de la délégation spéciale, a immortalisé ce moment.

La mairie d'AYNAC remercie chaleureusement l'ÉLAN MARIVALOIS et les jeunes licenciés de l'école de football pour cette belle initiative citoyenne et leur engagement.

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Louis PRIEM a intégré l'équipe des agents de la commune, le lundi 5 octobre 2026, pour occuper les fonctions d'agent technique polyvalent. Il est recruté en CDD, pour une période d'une année, sur une base horaire hebdomadaire de 35 heures.



LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Le contrat liant la commune avec le prestataire retenu par la mairie les deux années précédentes ayant expiré, une consultation a été lancée pour le choix du prestataire chargé, cette année, de procéder aux illuminations de fin d'année dans le centre bourg de la commune.

Deux sociétés ont été consultées et le choix s'est porté sur la société BREZAC située en Dordogne, précédent prestataire, pour un montant de près de 4 000 €.

La mise en place des différents supports lumineux s'effectuera entre le 16 et le 19 novembre et la dépose interviendra entre le 11 et le 15 janvier 2027, ce créneau pouvant toutefois être adapté.

Comme les années précédentes, un sapin agrémentera cet ensemble d'illuminations.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES PAR LA DELEGATION SPECIALE DEPUIS LE PRECEDENT BULLETIN D'INFORMATIONS

Séance du 1^{er} octobre 2026

- délibération se prononçant favorablement sur la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2040, des actuelles permissions de voirie liées aux infrastructures de télécommunications déployées sur la commune au bénéfice d'Orange et sur la reconduction des actuelles modalités de calcul des redevances d'occupation qui sont assises, annuellement, sur le montant plafond, déterminé conformément à l'article R 20-52 du code des postes et communications électroniques, appliqué au nombre de kilomètres d'artères aériennes et en sous-sol présents sur la commune et notifiés chaque année par Orange ;
- délibération autorisant l'acquisition d'un souffleur thermique pour le prix TTC de 715 € ;
- délibération confiant à la société BREZAC la fourniture, la pose et la dépose des illuminations des fêtes de fin d'année 2026 pour un montant TTC de 4 089.50 €.

Séance du 20 octobre 2026

- délibération autorisant l'acquisition d'une tronçonneuse élagueuse thermique pour le prix TTC de 480 € ;
- délibération adoptant les modifications apportées au règlement intérieur de la salle polyvalente « espace Georges Frescaline » ayant pour objet de valider le paiement par virement et le montant de la mise à disposition annuelle de la salle aux associations extérieures à la commune.
- délibération autorisant, pour les besoins de l'école maternelle, l'acquisition d'un bac à sable de 120 x 120 cm avec couvercle pour un montant TTC de 1 126.80 € et, pour les besoins de la cantine, d'un feu de contrôle du niveau sonore pour un montant TTC de 103.60 €.

CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 2026

Comme chaque année, la cérémonie commémorative du 11 novembre se tiendra devant le monument aux morts en présence d'enfants et de la directrice de l'école primaire. Elle commémore non seulement l'armistice signé le 11 novembre 1918 à Rethondes, en forêt de Compiègne, mettant fin aux combats de 1914-1918 mais aussi, depuis la loi du 28 février 2012, rend hommage à l'ensemble des soldats et civils morts pour la France lors de tous les conflits passés ou actuels (notamment les opérations extérieures – OPEX). Elle sera présidée par le président de la délégation spéciale, faisant office de maire. La population aynacoise est invitée à se retrouver pour ce moment d'hommage et de recueillement qui débutera à 11h00 et sera suivi d'un moment de convivialité, salle du conseil.

ACTIVITES SPORTIVES : LE TENNIS DE TABLE REPREND DU SERVICE !

Tous les mardis soir, sur le créneau de 17h30 – 19h30, les adhérents de l'association « Figeac St Céré - tennis de table » résidant sur la commune ou à proximité peuvent se retrouver à la salle polyvalente pour pratiquer leur discipline préférée. Les modalités de la mise à disposition de la salle polyvalente ont été précisées dans une convention liant la mairie et l'association.

Jean Luc GUILLEMOTO, Guy CARLES, Marvin FORGE, président et vice-présidents de la délégation spéciale

